

N°35
JUN 2022



LA COMMUNAUTÉ

LE MAGAZINE DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRIBEL ET DU PLATEAU



ÉCONOMIE

**LA CCMP,
TERRE D'ENTREPRENEURS !**

ENTREPRENDRE

Au cours des dernières décennies, le secteur économique et industriel a connu d'importants bouleversements : si les grands pôles urbains, notamment la Métropole de Lyon, demeurent un espace privilégié d'installation des industries de haute technologie, les territoires périurbains comme la CCMP se sont davantage spécialisés dans les secteurs dits de moyenne et de basse technologie – contribuant ainsi à maintenir l'activité industrielle en France.

Ce phénomène se combine à la stratégie d'attractivité économique mise en place par la CCMP : réaménagement qualitatif de notre foncier économique et renforcement de nos dynamiques urbaines pour attirer des sièges d'entreprises régionaux voire nationaux, soutien aux acteurs économiques pendant la crise sanitaire, système d'aides pérenne pour le tissu économique et entrepreneurial (FISAC puis FICOM, Forum pour l'Emploi...).

Ce volontarisme économique porte ses fruits puisqu'entre 2010 et 2020, alors que la population active augmentait de 3,57 %, le nombre de demandeurs d'emploi diminuait fortement.

La qualité de nos zones d'activités et de nos infrastructures est un facteur indéniable d'attractivité : aujourd'hui, 11 500 salariés du secteur privé, au sein de 900 établissements, composent notre bassin d'emplois, assurant des recettes fiscales indispensables à la poursuite de nos ambitieux projets d'investissements.

Les témoignages que vous retrouverez au cœur de ce magazine le prouvent : la CCMP est un territoire où l'entrepreneuriat est valorisé, soutenu et encouragé. Bien sûr, il nous faut concilier le renforcement de notre attractivité économique avec une exigence importante sur notre cadre de vie. Ce sont ces enjeux, qui visent à combiner relance économique et transition écologique, que vos élus s'engagent à porter durant les prochaines années.



Caroline Terrier

Présidente de la CCMP

LA
COMMUNAUTÉ

LE MAGAZINE DE LA CCMP :
BEYNOST, MIRIBEL, NEYRON,
SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST, THIL, TRAMOYES



1820, Grande rue - 01700 MIRIBEL
Tél : 04 78 55 52 18 - mail : contact@cc-miribel.fr
www.cc-miribel.fr



Directrice de la publication : Caroline Terrier
Rédacteur en chef : Sébastien Bénétullière

Conception-rédaction / création et mise en page : J'Articule

Images / illustrations : CCMP, L. Dakhli, M. Masson, Freepik.

Impression : ICA Courand, en 10 500 exemplaires sur papier FSC

Prochaine parution : décembre 2022

Dépôt légal en cours



MOUSTIQUES, LA GUERRE EST DÉCLARÉE !

Programme de repérage, traitement et contrôle des sites publics... Vos mairies, le département de l'Ain et la Métropole de Lyon sont en première ligne dans la lutte contre la prolifération des moustiques. Cette bataille est menée en collaboration avec l'Entente Interdépartementale Rhône-Alpes pour la Démoustication (EIRAD), qui déploie un réseau de pièges pondoirs dans les sites sensibles et les zones à risque.

MAIS À VOTRE ÉCHELLE, VOUS POUVEZ AUSSI AGIR CONTRE L'ENNEMI ESTIVAL N°1.

- En signalant la présence des moustiques tigres, en pleine prolifération, sur le site www.signalement-moustique.fr
- En évitant au maximum de laisser de l'eau stagnante dans votre jardin. Pour cela, pensez à bien vider les coupelles, nettoyer les gouttières, couvrir les réservoirs d'eau et vider les piscines hors d'usage.
- En aidant les chauve-souris à s'installer près de chez vous. Celles-ci sont en effet de terribles prédateurs pour les moustiques : une seule chauve-souris peut en engloutir jusqu'à 600 par heure ! Dans votre jardin, il est ainsi possible de leur proposer un gîte dès l'arrivée du printemps, soit en commandant un nichoir en ligne soit en le fabriquant vous-même avec quelques planches et un clou.

COMMENT SE PROTÉGER DES "INDÉSIRABLES" DE L'ÉTÉ ? JE PENSE AUX MOUSTIQUES MAIS AUSSI À L'AMBROISIE...

À l'approche des beaux jours, nuisibles et autres parasites viennent en effet jouer les trouble-fêtes. Heureusement, de nombreuses initiatives sont mises en place sur le territoire pour que vous puissiez profiter pleinement des joies de l'été.

STOP À L'AMBROISIE !

Malgré son air inoffensif, le pollen très allergisant de l'ambroisie cause de nombreux dégâts dès le retour des beaux jours. Alors, face à cette plante invasive, place aux grands moyens : si vous en voyez sur votre propriété, arrachez-la ou fauchez-la avant sa floraison ! Pensez à bien vous protéger, en portant gants, lunettes et masque. Si vous repérez de l'ambroisie hors de chez vous et qu'il y a beaucoup de plants, signalez la zone infestée via www.signalement-ambroisie.fr

À noter : la CCMP est engagée aux côtés de l'ARS pour réaliser régulièrement des séances de sensibilisation aux dangers de l'ambroisie, en particulier auprès des plus jeunes.



ENSEMBLE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

Véritable danger pour nos abeilles domestiques, le frelon asiatique est traqué sans relâche, en particulier pendant la période estivale. Si vous en apercevez, vous pouvez adopter plusieurs réflexes :

- Effectuez un signalement sur www.frelonsasiatiques.fr
- Faites détruire les nids en contactant gratuitement soit le Groupement de Défense Sanitaire de l'Ain, soit la CCMP ou votre commune qui se chargeront de relayer votre demande auprès du Groupement.



POUR PLUS D'INFORMATIONS,
rendez-vous sur
environnement.cc-miribel.fr

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE SAVOIR AGIR SUR TOUS LES PLANS !

PRIMÉUR



SOUTENIR LES COMMERÇANTS ET ARTISANS DE PROXIMITÉ



Vous vous rappelez peut-être du FISAC ? Ce dispositif très utile, porté par l'État et la CCMP, a permis d'aider les artisans et commerçants de proximité dans leurs investissements, jusqu'à ce qu'il soit stoppé par l'État en 2019. Désireuse de poursuivre son soutien aux commerçants et artisans qui animent nos cœurs de villages, la CCMP a fait le choix de s'adosser à un nouveau dispositif créé par la Région : le FICOM.

Mise en accessibilité de votre boutique, aménagement de votre vitrine, achat de matériel professionnel, travaux de sécurisation ou d'économies d'énergie... Si vous avez un projet lié à l'installation ou la rénovation de votre point de vente, **le FICOM vous permet d'obtenir un financement à hauteur de 30 % pour des investissements compris entre 10 000 € et 50 000 € HT – avec un plafond de subvention fixé à 15 000 €.**

La procédure est simple ! Prenez rendez-vous avec le service développement économique de la CCMP pour constituer votre dossier de demande de subvention puis déposez-le sur le portail des aides de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

→ PLUS D'INFORMATIONS SUR
economie.cc-miribel.fr



→ Une enveloppe de **120 000 €**
débloquée pour le FICOM,
avec une contribution
de **40 000 €** de la CCMP
et **80 000 €** de la Région.

→ **52 entreprises soutenues**
depuis 2016, dans le cadre
du FISAC puis du FICOM,
pour un montant total de
+ de 325 000 €

Le développement économique, en quoi ça consiste ? Spontanément, vous pensez peut-être qu'il s'agit d'attirer et d'accueillir les entreprises, pour leur permettre de se développer, de créer de la richesse et des emplois sur le territoire... Et c'est vrai ! Mais pas seulement : pour vous en rendre compte, petit tour d'horizon sur quelques projets menés par la CCMP.

ACCUEILLIR DE NOUVELLES ENTREPRISES

Preuve de l'attractivité du territoire, plus de 1 200 entreprises sont implantées sur nos communes. Il faut dire que pas moins de 14 zones d'activités économiques ont été aménagées au fil des années pour les accueillir dans de bonnes conditions !

Mais la commercialisation de la dernière en date – la ZAC des Malettes à Beynost – étant désormais terminée, la CCMP réfléchit en ce moment même à l'aménagement d'une nouvelle zone à vocation économique. **À l'entrée de Tramoyes, sur une surface de presque 9 hectares, celle-ci serait principalement destinée aux activités artisanales et comporterait des bureaux, des ateliers, des services aux entreprises ainsi qu'un tiers-lieu.**

Au cœur du projet : la requalification d'un bâtiment industriel à forte valeur patrimoniale appartenant au groupe TDF (Télédiffusion de France).

Prochaine étape : les conclusions des études de faisabilité qui donneront le feu vert à la création de la zone d'activités.



ENCADRER LES SUPPORTS PUBLICITAIRES

Si la publicité aide à la visibilité des commerces sur le territoire, elle peut cependant vite devenir envahissante...

Afin de préserver la qualité paysagère et architecturale du territoire, la CCMP a acté la mise en place prochaine d'un Règlement Local de Publicité Intercommunale (RLPi).

Celui-ci s'appliquera aux affichages publicitaires mais également aux enseignes, apposées sur un bâtiment et relatives à une activité exercée sur place, et aux pré-enseignes, qui signalent une activité à proximité. L'intérêt ?

Le RLPi permettra d'imposer des règles relatives aux formats, à la densité ou au positionnement de ces dispositifs, mais également de les harmoniser sur l'ensemble des 6 communes – voire d'en interdire certains, qui génèrent une pollution visuelle trop importante.

→ **HORIZON 2024**
pour le lancement
des travaux d'aménagement

**CAROLINE
LECACHEUX**

Directrice d'Initiative
Plaine de l'Ain Côtière
(IPAC)

S'ENTOURER
OSER!

**CHARLÈNE
GIMET**

Cheffe de
projet chez Élan
Création

FINANCEMENT

CONSEILS

CRÉER
MA BOÎTE

**CANDICE
BLANC**

Directrice
territoriale adjointe
de l'Adie Rhône

PROJET

Regards croisés sur l'entrepreneuriat

Le constat est là : la création d'entreprises est en hausse sur le territoire ! Que ce soit pour prendre votre indépendance, mener à bien un projet qui vous tient à cœur ou rebondir dans votre vie professionnelle... Les raisons ne manquent pas pour vouloir vous lancer. Et si vous vous faisiez accompagner pour mettre toutes les chances de votre côté ?

La création d'entreprises augmente sur le territoire de la CCMP : comment l'expliquez-vous ?

Charlène GIMET La proximité avec Lyon, les zones d'activités, l'accès facile à l'autoroute... La bonne situation géographique du territoire et la qualité des aménagements ont un impact positif sur la dynamique économique globale du territoire, et donc sur la création d'entreprises.

Caroline LECACHEUX On peut aussi souligner les initiatives mises en place, comme le FICOM créé par la CCMP et la Région pour les artisans et commerçants : l'aide financière apportée peut constituer un beau coup de pouce pour démarrer son activité. Les structures d'accompagnement sont aussi bien mobilisées.

Candice BLANC Oui, le maillage d'acteurs est très favorable sur le territoire : ceux qui veulent se lancer ont la possibilité de se faire accompagner pour aller au bout de leur idée et la transformer en une entreprise durable et rentable. Ça peut faire la différence !

Vous travaillez toutes les trois pour des structures d'aide à l'entrepreneuriat : quelles sont vos missions ?

C.L. Chez Initiative Plaine de l'Ain Côtière (IPAC), nous accompagnons les personnes qui souhaitent créer, reprendre ou développer leur activité. Nous sommes là pour leur apporter de l'écoute, des conseils et un suivi. Le financement est aussi une de nos missions, nous proposons notamment des prêts d'honneur à taux zéro jusqu'à 30 000 €, voire 55 000 € pour les projets agricoles et 75 000 € pour l'innovation.

C.B. À l'Adie, nous agissons sur le volet financement, assurance et également accompagnement. Nous soutenons tous les porteurs de projet, y compris ceux qui sont généralement peu encouragés dans la voie de l'entrepreneuriat. Par exemple, nous proposons des micro-crédits spécialement destinés aux demandeurs d'emploi ou aux bénéficiaires de minima sociaux.

C.G. La particularité d'Élan Création, c'est que les porteurs de projet que nous accompagnons bénéficient d'un contrat CAPE* qui leur permet de tester leur activité en situation réelle et en limitant les risques. Nous mettons aussi à leur disposition plusieurs services, comme un accompagnement personnalisé, une aide à la comptabilité ou à la gestion, ainsi qu'un réseau. Et après quelques mois, en fonction du développement de leur activité, les entrepreneurs peuvent accéder au statut d'entrepreneur salarié afin de bénéficier des avantages du CDI.

Quelles sont les principales craintes des entrepreneurs ?

C.B. Beaucoup redoutent de devoir s'endetter avant même d'avoir démarré leur activité. Et c'est vrai qu'ils ont tendance à sous-estimer la trésorerie nécessaire au démarrage... Alors qu'il existe plusieurs dispositifs d'aides à la création d'entreprise pour obtenir les financements nécessaires et se lancer dans de bonnes conditions !

C.G. Le plus dur, c'est d'oser se lancer. Le meilleur conseil que je pourrais donner à ceux qui ont un projet de création d'entreprise, c'est de se rapprocher d'une association d'aide à l'entrepreneuriat. Que ce soit pour être écouté ou conseillé, il ne faut pas hésiter !

C.L. Tout à fait, être accompagné permet d'être guidé vers le bon interlocuteur, de faire partie d'un réseau, d'aller plus vite dans ses démarches mais aussi de prendre le temps nécessaire à la réflexion. À l'IPAC, les porteurs de projet peuvent d'ailleurs avoir un « parrain », généralement un dirigeant ou un cadre – en activité ou retraité – pour bénéficier de leur expérience.

Pour ceux qui ont une idée d'entreprise et veulent se lancer, où peuvent-ils trouver de l'aide ?

C.G. Élan Création organise des permanences à la CCMP tous les jeudis matin, sur rendez-vous. Le forum

« J'entrepris sur la Côtière », que nous organisons tous les ans, revient aussi le 22 septembre prochain : c'est l'occasion de rencontrer des acteurs de l'entrepreneuriat, qui peuvent vous soutenir dans votre projet, et d'autres créateurs d'entreprises.

C.L. Il est aussi possible de se rendre à l'une des permanences de l'IPAC, elles ont lieu les lundis et mardis sur rendez-vous – toujours à la CCMP. C'est important de ne pas rester seul dans son coin quand on a un projet.

C.B. L'Adie organise régulièrement des ateliers sur la création d'entreprise avec la CCMP et nous animons plusieurs fois par mois des webconférences sur différentes thématiques. C'est gratuit, ça n'engage à rien mais ça peut aider à sauter le pas !

POUR EN SAVOIR +

IPAC www.initiative-plainedelaincotiere.com

Adie Rhône www.adie.org

Élan Création www.elancreation.fr

SUBVENTIONS DE LA CCMP

23 507 €

5 500 €

5 500 €

BEYNOST FLUIDIFIER LES DÉPLACEMENTS À LA PORTE 5

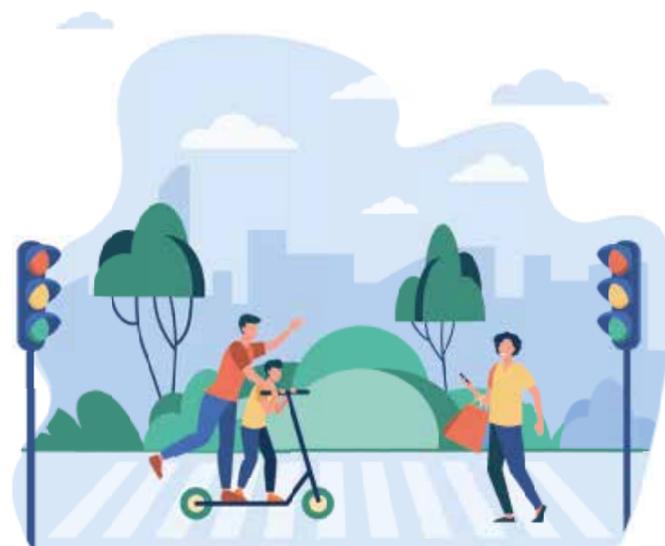
Vous y passez peut-être tous les jours... En plus de la présence de la zone commerciale, le secteur de la Porte 5 est en effet un important lieu de passage sur le territoire. Afin de faciliter les déplacements sur ce secteur et permettre le bon développement du territoire, la CCMP a acté un important projet d'évolution de voirie sur la RD 1084A à Beynost.

UNE ENTRÉE DE VILLE REPENSAÉE

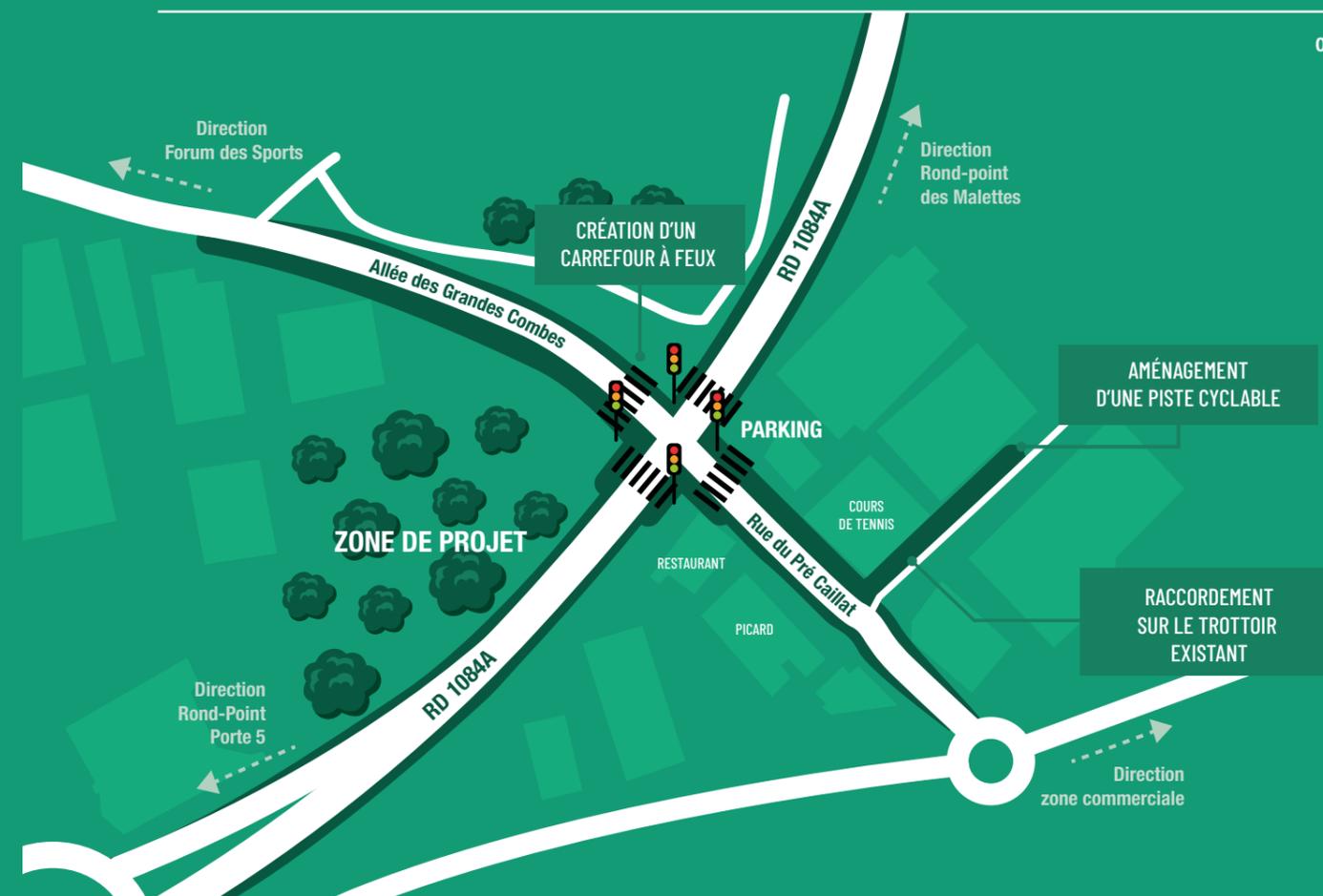
Des bâtiments plus modernes, de nouvelles enseignes, une signalétique commerciale mieux intégrée au territoire... Les projets ne manquent pas pour la zone commerciale des Baterses ! Mais pour conserver l'attractivité du secteur, il est nécessaire d'en repenser les entrées, souvent saturées aux heures de pointe et les week-ends.

Emprunté chaque jour par près de 16500 véhicules, le rond-point de la Porte 5 est aujourd'hui totalement engorgé alors qu'il s'agit d'une des portes d'entrée majeure du territoire de la CCMP. Et avec l'arrivée prochaine du complexe cinématographique sur la commune de Saint-Maurice-de-Beynost, il devient d'autant plus urgent de mieux relier les pôles commerciaux et économiques du territoire. C'est pourquoi une première opération d'ampleur a été actée : la réalisation d'un nouveau carrefour au croisement de la RD 1084A, de l'allée des Grandes Combes et de la rue du Pré Caillat.

Les aménagements réalisés permettront aussi à terme de faire de la RD 1084A un véritable « boulevard urbain », qui facilitera l'entrée dans la commune de Beynost et lui fera changer de visage.



OBJECTIF ➔
faciliter la circulation des
≈ 16 500 VÉHICULES
qui passent chaque jour par la Porte 5 !



LA VOIRIE ÉVOLUE

Parmi les différentes options étudiées, c'est la réalisation d'un carrefour à feux qui a été retenue – en lien avec le Conseil départemental qui est propriétaire d'une partie de la voirie.

Pour cela, de nombreux travaux sont au programme, parmi lesquels :

- ➔ la création d'un trottoir et de traversées piétonnes ;
- ➔ l'aménagement d'une voie cyclable pour assurer la liaison entre la rue du Pré Caillat et l'allée des Grandes Combes, et donc la desserte des activités commerciales ;
- ➔ l'élargissement entre la RD 1084A et rue du Pré Caillat au sein de la zone commerciale pour créer une chaussée à double sens.



Démarrage des travaux
DÉBUT 2023



Budget prévisionnel

1,2 MILLION D'€ HT



SOLIDARITÉ

BESOIN D'AIDE POUR VOS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES ?

Rendez-vous à **Saint-Maurice-de-Beynost** dans les locaux de **France Services Côtière et Plateau** : en un seul endroit, vous pouvez accéder aux principaux organismes de services publics et être accompagné dans toutes vos démarches du quotidien.

ILS SONT DÉJÀ LÀ :

- **UDAF 01**
- **CAF**
- **Écrit 01**
- **Permanences organisées par des avocats**

Pour vous aider à effectuer vos démarches administratives en ligne, des postes informatiques sont mis à votre disposition et un conseiller numérique est présent pour vous aider à vous en servir. De nombreux autres organismes arriveront au fil des mois pour vous apporter le plus de services possible.

Contacter France Services Côtière et Plateau :

par téléphone au **04 87 34 05 70** ou rendez-vous au 4 rue Honoré de Balzac à Saint-Maurice-de-Beynost.

CULTURE

OÙ EN EST LE FUTUR CINÉMA DE LA CÔTIÈRE ?

L'exploitation d'un cinéma requiert un véritable savoir-faire culturel, artistique et technique. La CCMP a donc fait le choix de la concession de service public pour la gestion du futur cinéma de la Côtière. Afin que le cinéma soit à la hauteur des attentes des futurs spectateurs, le futur concessionnaire devra gérer la programmation et la diffusion des films, assurer la maintenance et l'installation du matériel...

C'EST QUOI LA SUITE ?

Le permis de construire sera déposé d'ici l'été, avec un début des travaux d'ici la fin de l'année.

INAUGURATION PRÉVUE AU PRINTEMPS 2024 !



SOLIDARITÉ

UN BEAU BILAN POUR LES CHANTIERS GRAPH INTERCO

Avec **12 fresques réalisées dans les 2 gymnases** intercommunaux, les chantiers Graph Interco ont prouvé qu'il était possible de joindre l'utile à l'agréable. Pendant 3 ans, les jeunes du territoire se sont en effet investis pour une action d'intérêt général, la rénovation de vestiaires dégradés, tout en s'exprimant sur des causes qui leur tenaient à cœur (la lutte contre les stéréotypes,

la mixité, la place de la femme...) et en étant indemnisés pour leur permettre de financer des projets collectifs. Les participants aux chantiers étaient encadrés par le collectif La Couleure pour la réalisation des fresques.



37 215 € sur 3 ans,
dont
27 715 € financés par la CCMP



ENVIRONNEMENT

DES BÂTIMENTS TOUTOURS PLUS ÉCONOMES EN ÉNERGIE

Bureaux, équipements scolaires, sportifs ou de loisirs... Tous les bâtiments de plus de 1 000 m² du secteur tertiaire, dans le public comme dans le privé, sont concernés par des **objectifs de réduction de la consommation d'énergie à horizon 2030, 2040 et 2050.**

Dans ce cadre, la CCMP a décidé d'adhérer à un groupement piloté par le SIEA* pour mutualiser et optimiser les actions menées au sein de notre département. Première étape : la réalisation d'audits énergétiques pour connaître précisément les performances des bâtiments concernés sur notre territoire.



*SIEA : Syndicat Intercommunal d'Énergie et de communication de l'Ain

ENVIRONNEMENT

UN ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ POUR LE TERRITOIRE

Dans le cadre de son Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET), la CCMP a fait appel à l'Office National des Forêts et France Nature Environnement pour répertorier la faune et la flore présentes sur le territoire. Les résultats, attendus pour fin 2022, permettront la création d'un atlas de la biodiversité et seront complétés d'un plan d'actions pour **préserver nos forêts et nos espaces naturels.**

ÉDUCATION

OUVERTURE DES INSCRIPTIONS À L'ACADÉMIE DE MUSIQUE ET DE DANSE



ACADÉMIE
DE MUSIQUE
ET DE DANSE

➤ POUR LES ÉLÈVES DÉJÀ INSCRITS EN 2021-2022

Réinscription depuis votre espace personnel sur le site de l'AMD **jusqu'au 15 juin 2022.**

➤ POUR LES NOUVEAUX ÉLÈVES

Pré-inscriptions **du 15 juin au 10 juillet 2022** via l'Extranet famille ou sur la fiche de pré-inscription disponible en ligne sur le site de l'AMD.

CONTACT

Site web : www.amd.cc-miribel.fr
Téléphone : **04 78 55 54 58**



POUR SUIVRE L'ACTUALITÉ DU TERRITOIRE DE PLUS PRÈS

REJOIGNEZ LA CCMP SUR SES RÉSEAUX SOCIAUX !



POURQUOI UNE NOUVELLE STATION D'ÉPURATION À BEYNOST ?

Les stations d'épuration assurent une mission essentielle : assainir nos eaux usées avant leur rejet dans les milieux naturels. Afin de maintenir une qualité de service satisfaisante au quotidien tout en réduisant notre impact sur l'environnement, la CCMP remplacera bientôt la station existante à Beynost. Avec, à la clef, une nouvelle infrastructure adaptée aux besoins actuels et à venir du territoire !

AMÉLIORER LES CAPACITÉS DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

Parce que nous sommes de plus en plus nombreux à vivre et à travailler sur le territoire, le réseau d'assainissement doit s'adapter en conséquence. En effet, si la station d'épuration de Beynost devait un jour se retrouver dépassée par le volume d'eaux usées à traiter, celles-ci risqueraient d'être rejetées dans le milieu naturel sans avoir été correctement dépolluées...

Aujourd'hui, la station d'épuration de Beynost a une capacité de 10 800 équivalent-habitants* : la nouvelle permettra d'atteindre les 19 000. De quoi garantir, pour le futur, un système d'assainissement fonctionnel pour les habitants et sans risque pour l'environnement.



* L'équivalent-habitant est l'unité de mesure utilisée pour quantifier les capacités d'un dispositif d'assainissement. Elle repose sur le flux estimé de matières polluantes rejetées par jour et par habitant.

LIMITER L'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT... ET LES RIVERAINS !

La construction de la nouvelle station d'épuration sera l'occasion de réaliser plusieurs aménagements afin de préserver au maximum notre environnement. D'une part, le point de rejet des eaux usées sera déplacé de la Sereine au canal de Miribel – qui présente un milieu naturel moins sensible. D'autre part, une fois l'ancienne station démantelée, le site bénéficiera d'une opération de renaturation : à travers la plantation de bosquets, d'arbres, d'arbustes ou encore de prairies, il retrouvera ainsi au fil des années un bon état écologique et contribuera à la préservation de la biodiversité sur le territoire.

Évidemment, les riverains ont été eux aussi pris en compte dans la conception de la nouvelle infrastructure. En plus de comporter un nouveau traitement de désodorisation biologique, les bâtiments ont en effet été pensés pour que leur architecture s'intègre autant que possible au paysage. En particulier sur les façades qui seront les plus visibles, par exemple depuis le chemin d'accès au site ou le chemin du Pilon.



COMMENT ÇA SE PASSE ?

Calendrier prévisionnel

→ **Septembre 2022**
démarrage des travaux

→ **Octobre 2023**
mise en service de la nouvelle station d'épuration
8,5 millions d'€ TTC d'investissement (études et travaux)

La nouvelle station sera construite sur le site de la station existante. Une fois opérationnelle, les anciens bâtiments seront démantelés et l'espace libéré sera végétalisé.

MIEUX COMPRENDRE LE FONCTIONNEMENT DU CYCLE DE L'EAU

Grâce à la réalisation d'un parcours pédagogique au sein même de la station d'épuration, il sera possible de découvrir son rôle dans le cycle de l'eau et son fonctionnement. Un cheminement piéton spécifique et des accès en hauteur, pour observer les différentes étapes d'assainissement, seront notamment créés à cet effet. L'objectif ? Montrer, en particulier aux jeunes générations, les efforts déployés pour protéger nos milieux naturels et nos ressources en eau !

LE GYMNASÉ LA CHANAL PREND FORME



10 MARS 2022

3120 M² À VENIR

6,9 MILLIONS D'€ TTC
POUR LES TRAVAUX (HORS SUBVENTION)

Commencé le 1^{er} septembre 2021, le chantier du futur complexe sportif La Chanal a déjà bien avancé. Après la finalisation des fondations en béton, des murs, des gradins et la pose de la ferme métallique – aux mois de mars et avril – c'est aujourd'hui l'installation de la structure en bois et de la charpente sur laquelle se concentrent les efforts. Patience : il faudra attendre septembre 2023 pour pouvoir observer le résultat final et profiter de ce 3^{ème} gymnase communautaire. Salle multisport, dojo, salle de danse, salle polyvalente... Les possibilités offertes par le nouvel équipement permettront de répondre aux besoins des sportifs de tout âge !

LA CCMP MET EN AVANT LES INITIATIVES EN FAVEUR D'UNE ALIMENTATION DURABLE



Les Journées de coopération intercommunale sur l'alimentation dans l'Ain permettent aux différentes collectivités du Département de découvrir les initiatives mises en place chez leurs voisins en faveur du bien-manger. En novembre 2021, une première visite avait été organisée par la Communauté de communes de la Veyle. En mars dernier, c'était au tour de la CCMP de recevoir ! La journée a ainsi débuté par une rencontre avec Nicolas Zimerli, exploitant agricole de Thil, puis avec l'association « Forts pour Demain » qui a présenté sa forêt-jardin. Elle s'est terminée par un déjeuner au collège de Miribel, dont la cantine est majoritairement approvisionnée grâce à la plateforme Agrilocal01 – qui permet aux restaurants scolaires de se fournir en produits locaux.

11 MARS 2022

9 COMMUNAUTÉS DE
COMMUNES ACCUEILLIES

THIL ET MIRIBEL

VOS ÉLUS ET VOS AGENTS PRÉPARENT L'AVENIR DU TERRITOIRE

Élus, agents municipaux et agents de la CCMP : ils sont nombreux à s'être mobilisés pour participer aux séminaires organisés dans le cadre du Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) du territoire. Suite à la première version signée en septembre 2021 avec la Préfecture de l'Ain, la co-construction de ce plan stratégique permet de créer un cadre de référence pour la mise en œuvre des politiques publiques. Parmi les principales thématiques abordées lors des séminaires, on peut notamment citer l'alimentation, l'énergie, la santé et l'économie – autant d'enjeux incontournables pour l'avenir des habitants et du territoire dans son ensemble.



25 MARS et 8 AVRIL 2022

2 SÉMINAIRES

47 PARTICIPANTS

BENOIT DORÉ

Président de l'association « Roue libre en Côtière »

LE VÉLO,
ÇA VOUS GAGNE !

LE VÉLO À LA CCMP

108 places de stationnement installées à proximité des gares et des équipements communautaires.

Plus de 4 KM d'itinéraire cyclable, dont 1,7 km de voie verte, pour relier Miribel, Saint-Maurice-de-Beynost, Beynost et les gares de manière sécurisée.

Un REPAIR'CAFÉ où faire le plein de conseils : dévoiler une roue, remplacer une chaîne, changer un patin...

Tous les derniers samedis du mois, de 9h30 à 13h30. Au CeSAM, rue de la Paix à Miribel.

Depuis 2 ans, vous avez choisi d'aller travailler à vélo : qu'est-ce qui vous a motivé à vous lancer ? Et qu'est-ce qui vous motive à continuer ?

J'ai eu un déclic lorsque la CCMP a mis en place une prime d'aide à l'achat d'un vélo électrique. Je me suis dit que ça me permettrait de faire de l'exercice et que ça serait un bon geste pour la planète... Alors après un temps de réflexion, j'ai sauté le pas et délaissé la voiture pour devenir un « vélotafeur ». Et je ne regrette pas du tout ! C'est un vrai plaisir de pédaler, de voir le lever du soleil et parfois même les Alpes. Je suis également moins stressé, alors que le temps de trajet est similaire à celui que je faisais en voiture. Aujourd'hui, je peux dire que le vélo est devenu une véritable philosophie de vie, j'essaye de l'utiliser pour tous les trajets de moins d'une heure.

L'association Roue Libre en Côtière vise à promouvoir l'usage du vélo : quels sont les freins qui persistent aujourd'hui chez les habitants ?

Pour ceux qui ont l'habitude d'utiliser le vélo quasi quotidiennement ou ceux qui hésitent à le faire, le problème n°1 reste la sécurité : ils ont peur de la circulation automobile et du manque de visibilité dès la nuit tombée. Il y a également beaucoup d'idées reçues qui persistent. Pourtant le vélo offre par exemple une réelle liberté de mouvement : lorsque l'on se déplace en ville, les contraintes de stationnement sont bien moins pesantes qu'en voiture.

Quelles sont les initiatives sur le territoire qui, selon vous, contribuent à rendre le territoire plus « cyclo-friendly » ?

Depuis quelques années, il y a une vraie évolution sur les questions de mobilité. Des infrastructures comme la voie verte, réalisée par la CCMP, symbolisent cette prise de conscience et facilitent grandement la pratique du vélo. Il y en avait vraiment besoin ! Le nombre de places de stationnement augmente aussi dans de nombreuses communes. Mais on peut aller encore plus loin... Nous avons notamment le projet, en partenariat avec « Habitat et Humanisme » et la CCMP, de créer un véritable écosystème autour du vélo, depuis l'entretien des deux roues jusqu'à la création d'une vélo-école, pour permettre à chacun de gagner en autonomie.

VOUS SOUHAITEZ RETOINDRE OU SOUTENIR ROUE LIBRE EN CÔTIÈRE ?

Suivez l'actualité de l'association sur sa page Facebook ou contactez-la par mail à rouelibrencotiere@gmail.com